

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250402-44_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le mercredi deux avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Flogny la Chapelle, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents :</u> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélinesey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. LAVINA Xavier, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	<u>Excusés avant donné pouvoir :</u> <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. ROBETTE Jacques (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean Louis), <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), <i>Cruzy-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Dannemoine</i> : M. KLOÉTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel (a donné pouvoir à M. FLEURY François), <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahia (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. DURAND Thierry) <i>Tonnerre</i> : Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric) ; <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien).
<u>Nombre de conseillers :</u> - En exercice : 75 - Présents : 46 - Absents : 9 - Pouvoirs : 20 - Votants : 66	<u>Absents excusés :</u> <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique. <u>Absents non excusés :</u> <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <u>Secrétaire de séance :</u> M. DELPRAT Eric <u>Date de convocation :</u> Vendredi 21 mars 2025
<u>Délibération n° 44-2025</u>	

Objet :
ENVIRONNEMENT,
DEVELOPPEMENT
DURABLE

Service Public pour
Elimination des Déchets
(SPED)

Contrat CITEO : contrat
collecte sélective 2025-2029

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2024 portant renouvellement de l'agrément de CITEO jusqu'au 31 décembre 2029 ;

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543-53 à R.543-65),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la CCLTB avait conclu un CAP avec Citeo, il est proposé d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat proposé par Citeo, le Contrat-type pour la Collecte sélective, pour continuer de bénéficier du barème de soutien aux collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE le contrat type pour la collecte sélective portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo

AUTORISE Monsieur le Président à signer par voie dématérialisée le contrat-type pour la collecte sélective couvrant la période 2025-2029 avec CITEO.

AUTORISE Monsieur Le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M. Eric DELPRAT



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).